



COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Procurations : 1

Convocation :

03 Août 2026

Délibération Numéro

2026.10.08.05

Objet :

EGLISE :

**TRAVAUX DE REFECTION
DE LA TOITURE DU
CLOCHER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100805-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Août 2026**

Le 10 août deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 03 Août 2026

Membres présents :

M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien,

Absents excusés : Mme DESMOULINS Anne-Sophie (a donné procuration à Mme LEMARCIS Sandrine), M. LE CORRE Gérald, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie.

Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager des travaux pour la réfection d'une partie de la toiture de l'Eglise qui est très abîmée.

Considérant la nécessité de préserver les édifices culturels

Considérant le devis proposé par l'entreprise MARETTE pour la réalisation des travaux de réfection d'une partie de la toiture de l'église s'élevant à la somme **3 325.00. € HT ;**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents : 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise MARETTE pour un montant de **3 325.00 € HT ;**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ;
- De charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions disponibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département pour le financement de ces travaux.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 10 Août 2026

Le Maire

François AUBER

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260810-2026100805-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/08/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

